

Numéro de client							
A- Code	2	0	0	2			

Inscription TRIOTEL Mobile

Avant de remplir clarifier votre durée minimale de contrat actuelle s'il vous plaît.

Je suis déjà client/cliente de TRIOTEL

Madame Monsieur

Société _____

Je désire la correspondance en: français allemand

Nom _____

Prénom _____

Rue / No. _____

E-Mail _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Adresse de facturation (si différente des indications ci-dessus)

numéro de téléphone _____

Opérateur actuel Swisscom Orange

Sunrise autre _____ client pre paid

Je veux garder mon no de mobile actuel

Je souhaite reprendre le numéro suivant:

indicatif / numéro _____ No. carte SIM _____

Abonnement de mobile souhaité

Private Business

Changement: De suite Ou date: _____

Option (Description, voir feuille annexe)

sans option option Friends

Téléphone Mobile _____

(modèle selon choix actuel)

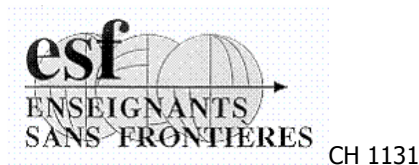
Pièce d'identité copie ci-joint

Suisse carte d'identité passeport permis de conduire No. document _____

Etranger C Ci B G* L* *avec LSV / DebitDirect No. document _____

Veillez soutenir en mon nom l'association à but non lucratif suivante avec le 5% de mes frais de communication téléphoniques.

Esf – Enseignants Sans Frontières



Durée du contrat souhaitée: 12 mois 24 mois

Le contrat dure 12 ou 24 mois. Lors d'une résiliation prématuré, TRIOTEL SA facturera le temps restant de l'abonnement.

Je désire régler mes factures par LSV (Banque) ou par DébitDirect (DD Poste).

Les formulaires peuvent être téléchargés sur la page web de Triotel.

J'ai lu les conditions générales (voir au verso) et je les approuve.

Lieu / Date _____

Signature _____

Signature de la personne, sur le nom de laquelle le raccordement spécifié est enregistré.

Conditions générales de vente (CGV)

Les présentes CGV règlent les rapports entre les clientes et les clients (nommés ci-après *le client*) et TRIOTEL SA (nommée ci-après TRIOTEL Mobile) et s'appliquent aux prestations et aux produits de cette dernière.

1. Prestations de TRIOTEL Mobile

TRIOTEL Mobile offre à ses clients au niveau national et international les prestations en matière de télécommunications répondant à l'offre de prestations correspondante de "Swisscom SA". TRIOTEL Mobile fournit ainsi des prestations de haute qualité répondant au niveau technique actuel. Par voie de location, Handy Shop met à la disposition des clients utilisant des appareils portables appropriés et acquis chez TRIOTEL Mobile met leur propre accès au réseau de communications mobiles de "Swisscom" par l'intermédiaire du numéro qui leur a été loué par Rent@Phone. Toutes les modifications des bases contractuelles ne se font pas directement par "Swisscom", mais doivent être convenues par le client avec TRIOTEL Mobile. Ces conditions s'appliquent en particulier en cas de perte de vice ou de tout remplacement de la carte SIM. Le contenu et l'étendue des différentes prestations résultent de la description des prestations correspondante de "Swisscom" pour le transfert de nouvelles par les réseaux de communications mobiles, qui, dans leur version actuelle, constituent, avec le contrat séparé et les présentes conditions générales de vente, la base des rapports contractuels entre le client et TRIOTEL Mobile. Le client a connaissance du fait qu'en modification de l'offre de prestations de "Swisscom", l'inscription dans un répertoire n'est pas possible pendant la durée du contrat. De même, les prescriptions sur les modifications du contrat ne sont pas applicables et sont réglées par les dispositions ci-après. Les prestations du service Telepage sont également exclues.

2. Prestations du client

Les prix à payer par le client pour les prestations et les produits résultent du contrat ou d'une liste de prix correspondante. Ils comprennent la TVA, à moins que le contrat n'en dispose autrement. Le client veille à ce que les prestations et les produits soient utilisés conformément aux dispositions légales et contractuelles. Le client est responsable de l'utilisation du service par des tiers comme pour lui-même. Le client s'engage à utiliser et à payer exclusivement les services de TRIOTEL Mobile dans le cadre de la loi et des CG. En ayant recours aux prestations offertes, le client accepte les prix en vigueur à ce moment-là. De plus, le client s'engage à informer immédiatement TRIOTEL Mobile d'un défaut de prestation, particulièrement en ce qui concerne les droits et l'utilisation non conformes aux prestations.

3. Facturation et conditions de paiement

Les bases et les particularités de la facturation pour les prestations et les produits considérés résultent des descriptions des prestations ou des listes de prix. La partie de la facture portant sur les communications établies pour le compte du client résulte des enregistrements établis par "Swisscom"/ TRIOTEL Mobile. TRIOTEL Mobile se réserve le droit lors de factures avec de petits montants, de les envoyer tous les deux ou trois mois. La facture est payable à compter de la date de facturation jusqu'à la fin du mois courant. TRIOTEL Mobile se réserve le droit après un premier rappel, et après chaque nouveau rappel de facturer avec chaque nouveau rappel des frais de rappels et des intérêts de retard. Si, jusqu'à cette échéance, le client ne s'est pas acquitté de la facture ni ne l'a contestée par écrit, TRIOTEL Mobile peut bloquer l'accès du client aux réseaux de communications mobiles sans préavis et sans dédommagement. Si la facture n'est pas non plus payée dans les 30 jours, TRIOTEL Mobile peut résilier le contrat sans délai et sans dédommagement. Le client répond alors du dommage occasionné à Handy Shop par le retard de paiement ainsi que les coûts occasionnés pour les dépenses. Par ailleurs, il reste tenu de s'acquitter des taxes d'abonnement convenues pour la durée du contrat. Si TRIOTEL Mobile possède des raisons de douter que le client s'en tiendra aux conditions de paiement conformément aux dispositions contractuelles, elle peut réclamer un paiement anticipé ou une garantie. Si le client ne fournit pas de paiement anticipé ou de garantie, TRIOTEL Mobile peut également interrompre les prestations sans avertissement, sans délai et sans dédommagement, ou résilier le contrat. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de sursis concordataire ou d'ouverture de la liquidation des biens, si le client ou l'administration de la faillite ne fournit pas de garantie pour le paiement des factures à venir.

4. Responsabilité de TRIOTEL Mobile

Handy Shop se porte garante vis-à-vis du client de la réalisation de ses prestations avec le soin requis et conformément au contrat. La garantie résulte de la description des prestations. En cas de manquement éventuel au contrat de la part de TRIOTEL Mobile la responsabilité des dommages occasionnés par négligence légère est expressément exclue. Par ailleurs TRIOTEL Mobile ne répond ni des dommages subséquents ni du gain manqué.

5. Dispositions particulières

Le client dispose pour la durée du contrat du droit intransmissible et non exclusif d'utilisation et de jouissance des prestations et des produits de TRIOTEL Mobile. Le contenu et l'application de ce droit résultent de la description des prestations. Le contenu et l'application des différentes prestations correspondent à l'état actuel de "Swisscom" et à son offre de portée générale s'adressant aux clients privés. Les particularités en rapport avec les droits de sauvegarde et de jouissance sont contenues dans la description des prestations ou les listes de prix des prestations ou des produits demandés par les clients. Si, en dépit de la diligence dont elle fait preuve, l'une des parties ne peut faire face à ses obligations contractuelles pour des raisons de force majeure telles que phénomène naturel d'une intensité particulière, conflit armé, grève, restrictions imprévues imposées par les autorités etc. l'exécution du contrat ou le délai d'exécution du contrat sont reportés en fonction de l'événement qui est survenu. Le client ne compense pas ses dettes à l'égard de TRIOTEL Mobile avec ses propres créances sans l'approbation de celle-ci (interdiction de compensation). Le client est tenu d'annoncer sans délai les modifications de l'adresse de résidence et de facturation. Les communications de TRIOTEL Mobile sont valables lorsqu'elles sont adressées à la dernière adresse connue.

6. Concours, promotions etc.

Aucun prix ou rabais ne sera versé en argent liquide.

7. Secrets et protection des données

TelSwiss Mobile garantit le secret des données et respecte strictement la loi sur la protection des données dans l'utilisation des données relatives aux clients.

8. Entrée en vigueur, durée et résiliation du contrat

Le contrat entre en vigueur à la date mentionnée dans le contrat. A moins que le contrat n'en dispose autrement. Le contrat est conclu pour une durée minimale de 12 ou 24 mois et peut être résilié par écrit par les deux parties au plus tôt au terme de cette période en tenant compte d'un délai de résiliation de 1 mois pour la fin d'un mois. Si le contrat n'est pas résilié par écrit au terme de la durée contractuelle susmentionnée, les rapports contractuels se poursuivent pour une durée de 1 mois. Les parties au contrat s'accordent sur le fait que l'accord portant sur une durée contractuelle fixe constitue une contre-prestation pour les avantages accordés au client sur les prix lors de l'acquisition du produit de communication mobile. Le client est dans tous les cas redevable à l'égard de Handy Shop du coût de l'abonnement mensuel en relation avec la période restant à courir.

9. Modification du contrat

TRIOTEL Mobile facture au client les tarifs et les taxes conformément aux listes de prix et aux offres de prestations applicables. Les modifications de ces prix ne donnent nullement droit à la résiliation du contrat, même s'il devait s'agir d'une augmentation des prix. Toutes les modifications apportées au contrat nécessitent la forme écrite pour être valides.

10. Dispositions finales

Les parties ne sont pas autorisées à transférer à un tiers les droits et devoirs découlant du présent contrat sans avoir demandé au préalable l'approbation écrite de l'autre partie. Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le for est Zurich. TRIOTEL Mobile a le droit de poursuivre les clients également à leur lieu de domicile.

Janvier 2006